

DÉMARCHE POUR ÊTRE MEMBRE CPE L'ESCALE agréé Bureau Coordonnateur

Le conseil d'administration du CPE l'Escale a résolu, à la réunion régulière du 28 mai dernier, de modifier la démarche pour être membre au sein de son organisation.

Auparavant, tous les parents utilisateurs de services en installation ou en milieu familial, étaient systématiquement considérés comme membre dès la signature du premier contrat, les RSG à leur reconnaissance et les employées à leur embauche. Le Règlement disait alors que, dans la mesure où une personne n'était pas d'accord à être membre, il devait nous en aviser par écrit.

La nouvelle résolution modifie la démarche ainsi :

Tous les parents utilisateurs d'un service de garde en installation ou en milieu familial au sein du CPE l'Escale agréé bureau coordonnateur, les RSG et le personnel de l'organisation désirant être membre de la corporation, doivent signifier leur intention au conseil d'administration par écrit, à partir du formulaire prévu à cet effet.

Sont reconnu comme membres actifs :

- parent utilisateur d'un service de garde en installation ou en milieu familial
- membre du personnel ayant un poste permanent
- responsable d'un service de garde en milieu familial reconnue par la personne morale

Aux fins de la définition de membre, un parent utilisateur est une personne, autre que les membres du personnel et leurs conjoints, autre que les personnes reconnues à titre de responsables de services de garde en milieu familial et leurs conjoints, et autre que les personnes qui les assistent et leurs conjoints.

Démission d'un membre

Un membre peut démissionner en faisant parvenir un avis écrit au secrétaire de la personne morale.

Sa démission prend effet sur réception de l'avis par le secrétaire ou à la date signifiée par le membre démissionnaire.



Bureau Coordonnateur de Bellechasse

Le conseil d'administration peut, par résolution, réprimander, suspendre ou expulser un membre de la personne morale qui ne respecte pas les règlements en vigueur ou qui, par sa conduite ou par ses activités, nuit ou agit contrairement aux intérêts de la personne morale.

Pour ce faire, le membre visé sera informé par lettre recommandée du lieu, de la date et de l'heure de la séance du conseil d'administration convoquée en vue de le réprimander, de le suspendre ou de l'expulser.

Lors de cette séance, on doit donner au membre visé la possibilité d'exposer les motifs de son opposition à la proposition de réprimande, de suspension ou d'expulsion.

Quels sont les avantages à être membre d'un CPE ?

Participer aux activités de la personnel morale(CPE L'ESCALE) et être informé de ses activités :

- être invité aux assemblées générales annuelles et spéciales et avoir droit de vote sous réserve des Règlements généraux ;
- être éligible à un poste d'administrateur ;
- élire les administrateurs ;



Bureau Coordonnateur de Bellechasse

FORMULAIRE D'ADHÉSION

MEMBRE DU CPE L'ESCALE

Agréé bureau coordonnateur de Bellechasse

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Nom et prénom de votre (vos) enfant (s) :

Type de service de garde de votre enfant :

INSTALLATION , 94, de la Fabrique Ste-Claire _____

MILIEU FAMILIAL, Nom de la RSG _____

Je, _____ consens à adhérer comme membre actif
du Centre de la petite enfance l'Escale, agréé bureau coordonnateur, en date du

_____.

Je confirme que _____ est membre du CPE
l'Escale.

Signature directrice du CPE l'Escale



Bureau Coordonnateur de Bellechasse

